



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 23 juillet 2021
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois juillet, à 09 Heures 00, à Melesse (Salle polyvalente), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du bureau du 16 juillet 2021, le bureau, conformément à l'art. L 2121-17, al. 2, délibérera quel que soit le nombre de membres présents. Seules les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion y sont abordées.

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Andouillé-Neuville</u>	ELORE Emmanuel	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Sens-de-Bretagne</u>	LOUAPRE Bernard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué

Absents :

<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice-présidente
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. HENRY Lionel	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué

Secrétaire de séance : Madame EON-MARCHIX Ginette

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Fonds de concours 2021 - Montreuil Sur Ille Décision du bureau communautaire : Versement d'un fonds de concours d'un montant global de 69 760,00 €,	Unanimité Pour : 10
2	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Fonds de concours 2021 - Saint Gondran Décision du bureau communautaire : Versement d'un fonds de concours d'un montant global de 26 598,00 €	Unanimité Pour : 10
3	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZA La Bourdonnais - La Mézière - Vente de terrain - Lot 22 Décision du bureau communautaire : Valide la cession du lot n° 22 de la ZA de la Bourdonnais au profit de la SA CURIUM PET France	Unanimité Pour : 10
4	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZA Bourdonnais - Vente de foncier économique - Lot 9 - Esprit extérieur Décision du bureau communautaire : Valide la cession du lot n° 9 de la ZA de la Bourdonnais au profit de la SAS Esprit Extérieur	Unanimité Pour : 10
5	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZA La Bourdonnais - Rachat de la parcelle AM 109 auprès de l'EPF Bretagne par la SCI MIC Décision du bureau communautaire : Autorise l'EPF Bretagne à céder à la SCI MIC, la parcelle AM0109 située ZAC de la Bourdonnais.	Unanimité Pour : 10
6	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZA La Bourdonnais - Vente de foncier économique - Lot 7 - Modulobox Evolution Décision du bureau communautaire : Valide la cession du lot n° 7 de la ZA de la Bourdonnais au profit de à la SARL Modulobox Evolution	Unanimité Pour : 10
7	Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX ZA Ecoparc - Vente de foncier économique - Lot 17 - Coup de Pouce paysage Décision du bureau communautaire : Valide la cession du lot 17 de la ZA Ecoparc à la SARL Coup de Pouce paysage	Unanimité Pour : 10

8	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL 2 Brins de folie - Montreuil-le-Gast</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 7 500 € à la SARL 2 Brins de folie</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
9	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL Label Mer - Melesse</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 7 500 € à la SARL Label Mer</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
10	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EURL L'atelier Oak - La Mézière</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 6 316,50 € à l'EURL L'atelier Oak</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
11	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SARL Aubert-Labat - Saint-Aubin d'Aubigné</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 7 500 € à la SARL Aubert-Labat</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
12	<p>Agriculture Rapporteur : Frédéric BOUGEOT</p> <p>Projet Alimentaire Territorial - Demande de subvention au Plan de relance</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide le plan de financement prévisionnel du Projet Alimentaire Territorial, au plafond des subventions mobilisables de 500 000€ Sollicite les financements auprès de la DRAAF</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
13	<p>Solidarité Rapporteur : Emmanuel ELORE</p> <p>Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - Modification du marché avec SG2A Hacienda</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide la prolongation jusqu'au 30 avril 2022 du marché de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
14	<p>Solidarité Rapporteur : Emmanuel ELORE</p> <p>Reso solidaire - Attribution d'une subvention 2021</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 3 000 € à l'association</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>

15	<p>Informatique Rapporteur : Alain FOUGLE</p> <p>Mégalis - Attribution d'une subvention et contribution au Bouquet de services numériques 2021</p> <p>Décision du bureau communautaire : Attribue une subvention de 2 200 € et valide le versement de la contribution au bouquet de services de 13 000 €.</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
16	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) - Attribution d'une subvention 2021</p> <p>Décision du bureau communautaire : Valide l'attribution d'une subvention de 36 873 € à l'ALEC au titre de l'exercice 2021.</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
17	<p>Assurance - sinistre Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Assurance - Sinistre - Encaissement de recette au budget principal</p> <p>Décision du bureau communautaire : Accepte l'offre d'indemnisation de la SMACL d'un montant de 2 000 €.</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>